

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire et après avoir entendu, lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général, ainsi que le rapport modificatif du commissaire aux comptes adopte et approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels pour l'exercice 2021 avec un total actif de huit cents soixante-sept millions quatre cent quarante-neuf mille deux cents vingt-sept dinars (867 449 227 Da) et constate, un résultat bénéficiaire de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille trois cents quatre-vingt-treize dinars (22 223 393.00 Da),

L'Assemblée générale ordinaire décide de procéder à l'affectation du bénéfice de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille trois cents quatre-vingt-treize dinars (22 223 393.00 Da) au titre de l'exercice 2021, selon la répartition suivante :

- Affectation du cinq pour cent (5%) du bénéfice dans le compte Réserve légale
- Procéder à la distribution de la moitié (50%) du solde restant en dividendes pour le compte des actionnaires au prorata des titres qu'ils détiennent. Cette opération sera à la charge conjointe du Teneur de compte Banque BNA et du dépositaire central Algérie Clearing d'une part, et d'autre part, aux IOB qui gèrent les comptes-titres des actionnaires d'AOM INVEST Spa

La valeur du dividende par action est de **2,30 Da** sur un total de 4 596 030 actions, soit pour une valeur total de **10 570 869,00 Da** de dividendes distribués. La date de paiement est pour le **31 aout 2022**.

- Le solde restant après affectation vers le compte Reserve légale et la répartition des dividendes, sera affecté vers le compte Report à nouveau

Rubriques	Montants
Bénéfice 2021	
Affectations	22 223 393,00
Affectation vers les réserves légales	1 111 169,65
Distribution dividendes	10 570 869,00
Soit le dividende par action est de	2,30 Da
Affectation vers le compte report à nouveau	10 541 354,35

Cette résolution est adoptée à la majorité.